



## Règlement Challenge photographique – Donne di scienze

### ORGANISATION DU JEU

CPIE – A Rinascita

Dont le siège social est situé au 7 rue du Colonel Feracci 20250 Corte

Organise du **11/02/2022** au **08/03/2022** un challenge gratuit sans obligation d'achat intitulé :  
« **Donne di scienze** » selon les modalités décrites dans le présent règlement.

### BUT DU CHALLENGE

Ce challenge s'inscrit dans la stratégie de déploiement du projet « **Les filles, Osez les sciences !** » qui a pour but de déconstruire les stéréotypes et idées reçues par rapport à la place des femmes dans le milieu scientifique.

Les avancées scientifiques sont représentées dans l'imaginaire commun par les hommes et pour les hommes depuis toujours.

Y compris dans l'histoire de l'art, qui bien avant la photographie et nos nouveaux médias était la seule manière de représenter les avancées accomplies. Le résultat est que dans les imaginaires des petites filles, il est assez dur de se projeter dans un futur métier scientifique. Pour cela nous lançons en ce **vendredi 11 février 2022**, journée internationale des femmes et des filles de science un challenge ayant pour but de rétablir l'égalité et l'espoir !

Le concept est de reprendre des œuvres historiques (e.g. peinture, sculpture, affiche, tableau,

Publicités, scène de théâtre) traitant de la science et de réaliser une reproduction photographique au féminin.

Participez en envoyant vos photos réinterprétées d'œuvres représentant les sciences !



**Exemple de reproduction de l'œuvre de Rembrandt  
« La leçon d'anatomie du Docteur Tulp, 1632 »**

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce challenge gratuit est ouvert à toute personne physique, disposant d'un accès à internet ainsi que d'une adresse électronique valide. Si vous n'avez pas d'accès à internet chez vous nous rappelons que le BIJ (7 rue du Colonel Feracci – 20 250 Corte) donne accès à des ordinateurs de manière libre et gratuite du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Tout participant mineur doit néanmoins obtenir l'autorisation préalable de l'un de ses deux parents ou de son tuteur légal pour participer au Jeu. Les participants s'engagent à autoriser le CPIE – A Rinascita à utiliser leurs photographies dans le cadre de ses activités.

Le seul fait de participer à ce challenge implique l'acceptation pure et simple, sans réserve, du présent règlement.

## MODALITÉS DE PARTICIPATION

La mise en ligne des photographies pour permettre le vote se fera par le CPIE A Rinascita et sur les réseaux du CPIE A Rinascita.

Le règlement est téléchargeable sur le site : du CPIE A Rinascita : <https://cpie-centrecorse.fr/>

Il n'est autorisé qu'une seule participation par personne : même nom, même prénom, même adresse électronique pendant toute la période du jeu.

Une photo par personne devra être envoyée, **avant le 08 mars 2022 à minuit** à l'adresse suivante :

[contact-csti@cpie-centrecorse.fr](mailto:contact-csti@cpie-centrecorse.fr)

et/ou sur les messageries des réseaux sociaux du CPIE A Rinascita :

- facebook @CPIEARINASCITA
- instagram : cpie\_arinascita

et/ou par voie postale à l'adresse ci-dessous :

CPIE – A Rinascita  
7, rue du Colonel Feracci  
20250 Corte

## CONTRAINTES TECHNIQUES

Les photos déposées devront être :

- Au format JPEG/TIFF/PNG
- Poids de 3 Mo minimum à 8 Mo max ; 300 dpi

## DESIGNATION DES GAGNANTS

Trois lauréats seront désignés par le nombre de votes sur la page Facebook du CPIE A Rinascita et sur l'instagram du CPIE A Rinascita. L'ordre des gagnants sera désigné de la photo qui aura obtenu le plus de likes et de partages à celle qui en aura le moins.

Les gagnants seront contactés dans les deux jours suivant leur désignation par le CPIE A Rinascita leur confirmant la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier, à l'occasion de la remise des prix qui se fera dans un délai de deux mois après clôture des votes.

Tout gagnant ne donnant pas de réponse dans un délai de 14 jours à compter de l'envoi d'avis de son gain sera réputé renoncer à celui-ci et le lot sera attribué à un nouveau gagnant.

## DOTATION

Les lauréats remportent chacun un seul lot.

Liste des lots :

- Lot n°1 : Un polaroid avec recharge
- Lot n°2 : Un bon d'achat cadeau à La P'tite Usine de 150 euros
- Lot n°3 : Un bon d'achat cadeau à La P'tite Usine de 150 euros
- 

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation.

L'association organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants. En cas de force majeure, l'association organisatrice se réserve le droit de remplacer le lot gagné par un lot de nature et de valeur équivalente.

## IDENTIFICATION DES GAGNANTS

Les participants autorisent la vérification de leur identité. Le non-respect du présent règlement ainsi que toute fraude ou tentative de tricherie, quelles que soient ses modalités, entraînera l'élimination pure et simple de la participation de son auteur.

## DROITS D'AUTEUR ET CESSIION GRACIEUSE DES DROITS PATRIMONIAUX

Suivants les dispositions de l'article L 122-7 du code de la propriété intellectuelle, le participant s'engage à céder gracieusement les droits du ou des clichés réalisés aux CPIE A Rinascita sans contrepartie financière ou d'aucune autre sorte, et ce pour la durée légale de protection prévue à l'article L123-1 du Code de la propriété intellectuelle. La présente cession est consentie pour le monde entier. La cession des droits d'auteur par le participant induit notamment le droit de reproduction, de représentation et d'adaptation à des fins promotionnelles et non commerciales.

Le CPIE a donc la possibilité d'utiliser les clichés sur tous supports et sous tous formats : revues, affiches, dépliants, objets, Internet, insertion presse, réseaux sociaux, etc.

Le CPIE A Rinascita pourra utiliser les photos dans le cadre de représentation publique.

Les organisateurs pourront le cas échéant modifier le cadrage, ajouter un texte à la photographie, recoloriser, sonoriser sa présentation, la présenter dans des albums ou des magazines.

Les organisateurs se réservent le droit d'écarter toute photo possédant un caractère dégradant pour les personnes ou bien ne disposant pas des autorisations des personnes photographiées.

Aucun cliché ne sera retourné au participant.

Le participant garantit qu'il est titulaire des droits d'auteurs des photographies envoyées, accepte d'être identifié en tant que tel. Le participant garantit aux organisateurs l'exercice paisible des droits cédés au titre du présent contrat. Il certifie que le ou les clichés n'ont fait l'objet d'aucune autre cession et certifie qu'ils n'ont fait à ce jour l'objet d'aucune contestation. Au cas où une contestation concernant les droits sur le ou les clichés serait émise par un tiers, le participant s'engage à apporter aux organisateurs à première demande, tout son appui judiciaire.

Les organisateurs s'engagent à ce que les photos envoyées soient signées du nom du participant qui en est l'auteur, à ne pas transférer ces droits d'exploitation à des tiers et à ne pas faire d'autre utilisation de la ou des photos sans accord préalable du photographe.

## DROIT A L'IMAGE

Les participants devront s'être assurés d'avoir satisfait aux lois et règlements en vigueur concernant les personnes, les biens ou espaces privés photographiés. Si des personnes ou des biens sont reconnaissables sur les photos, leurs auteurs feront leur affaire de l'obtention des autorisations nécessaires de la part des personnes concernées. Les photographes devront s'assurer de leur accord en matière d'exposition et de diffusion des clichés tel que le prévoit le règlement. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude qui pourrait nuire au bon déroulement du challenge entraînera la disqualification du participant.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de non-respect du droit à l'image.

## LOI INFORMATIQUE, FICHIERS ET LIBERTÉS

Les renseignements fournis par les participants pourront être utilisés dans le cadre du challenge photo. Dans tous les cas, il est rappelé que, conformément aux lois et directives européennes en vigueur et au règlement européen entré en application le 25 mai 2018, relatifs à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, les personnes qui ont participé au challenge photo disposent d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données les concernant.

En conséquence, tout participant bénéficie auprès de l'organisateur du challenge d'un droit d'accès, d'interrogation, d'opposition, de rectification et de suppression pour les données le concernant, sur simple demande à l'adresse suivante :

[contact-csti@cpie-centrecorse.fr](mailto:contact-csti@cpie-centrecorse.fr)

## RESPONSABILITE

La participation au challenge étant réalisée par le biais d'internet, elle implique la connaissance et l'acceptation des limites d'internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les débits très variables ou le temps de chargement. En conséquence, les organisateurs ne sauraient en être tenus pour responsables.

En soumettant ses images au challenge, le participant accepte le règlement du challenge ci-dessus.